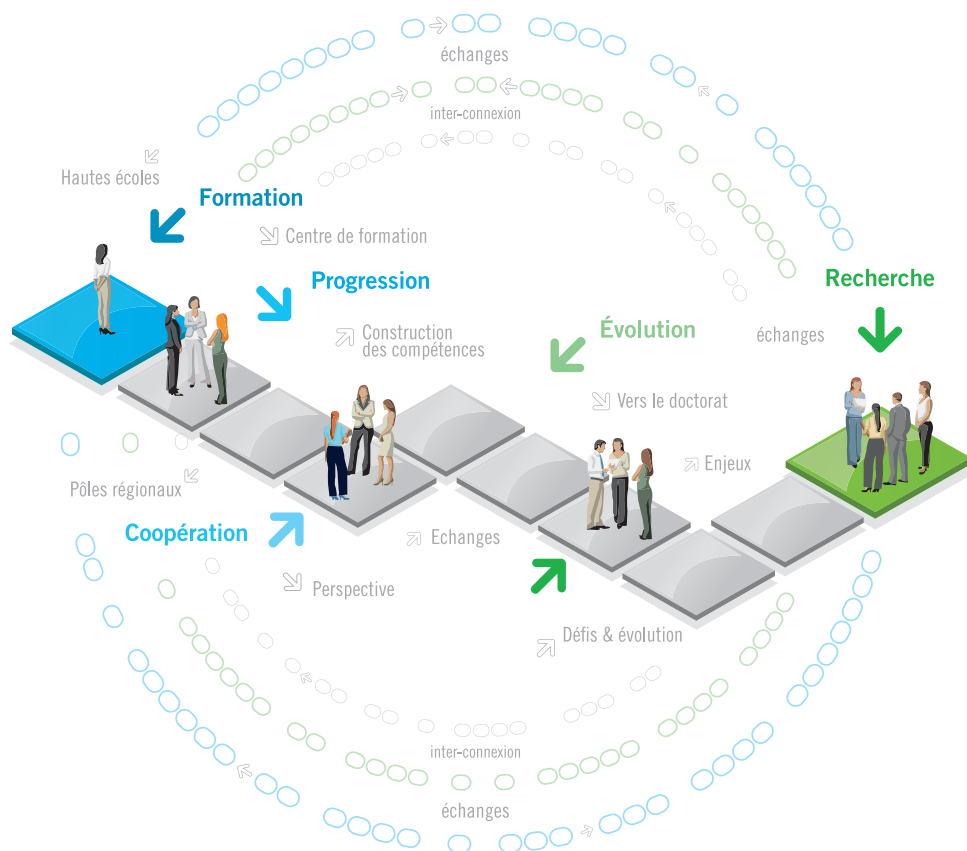


# La revue française de service social

Parution trimestrielle - janvier 2014 - numéro 252 / 2014-1 - Prix unitaire 15€

## De la formation à la recherche en travail social



**ANAS**

Association Nationale des Assistant(e)s de Service Social

**De la formation à la recherche en travail social,  
défis et perspectives**

N° 252

La Revue Française de Service Social

**INDEX THÉMATIQUE | MAGAZINE | FORUMS | INFOS | CONTACTS**

**OASIS**

**<http://www.travail-social.com>**

**Le Portail du Travail social**

*OASIS - Organisation d'Acteurs Sociaux Indépendants et Solidaires - Association loi 1901*

**Vous pouvez retrouver certains articles de la revue dans OASIS,  
le portail internet du travail social**

# Sommaire

<b>Éditorial .....</b>	<b>4</b>
------------------------	----------

## **I. Formations, recherche et hautes écoles, quelles orientations d'avenir ?**

<b>L'impact des European Credits Transfer System (ECTS) dans la formation .....</b>	<b>8</b>
Nathalie JAMI, Jacqueline VICTOR-BAPTISTE/GREBERT	
<b>Vers de hautes écoles professionnelles pour les formations sociales : mise en perspective dynamique .....</b>	<b>13</b>
Diane BOSSIÈRE	
<b>Mise en place du Pôle ressource étude formation en action sanitaire et sociale (PREFASS) Limousin : entre recherche et action .....</b>	<b>20</b>
Hervé DELLIAC, Vincent ENRICO, Corinne ROUGERIE	
<b>Pour une recherche intégrative.....</b>	<b>28</b>
Corinne CHAPUT-LE BARS	
<b>Relations entre recherche et travail social : le mirage d'une recherche dont on pourrait être exclu .....</b>	<b>34</b>
Laurent OTT	
<b>D'un monde à l'autre... que reste-t-il ?.....</b>	<b>40</b>
Stéphanie DELBREL	
<b>Le point de vue d'assistants sociaux sur leur rôle de formateurs-terrain.....</b>	<b>47</b>
Annie GUSSEW	

## **II. Le défi du doctorat en travail social**

<b>La recherche en travail social après la conférence de consensus : enjeux et perspectives .....</b>	<b>58</b>
Emmanuel JOVELIN	
<b>Quels modèles de recherche scientifique en travail social ?, un ouvrage de synthèse (Presses de l'EHESP, 2013).....</b>	<b>67</b>
Éliane LEPLAY	
<b>La mise en œuvre du doctorat de travail social en France .....</b>	<b>76</b>
Marcel JAEGER	
<b>Les programmes de doctorat en travail social au Canada : un survol.....</b>	<b>84</b>
Daniel TURCOTTE	

### **III. Préparation des assises et des États généraux du travail social**

<b>Les États généraux, un processus de « refondation » du travail social ? .....</b>	<b>92</b>
Cristina DE ROBERTIS	

<b>Refonder le travail social, une proposition de thématique de réflexion proposée par la commission éthique du Conseil supérieur du travail social pour les assises inter-régionales et les États généraux du travail social.....</b>	<b>95</b>
François ROCHE	

<b>Pour de vrais États généraux du travail social .....</b>	<b>102</b>
Antoine GUILLET	

### **IV. Communications : contrat en travail social, quel consentement ?**

<b>Outils, moyens et contrats en travail social, l'exemple du contrat d'insertion lié au RSA.....</b>	<b>108</b>
Marie JOIGNEAUX	

<b>Avis relatif au consentement éclairé .....</b>	<b>119</b>
Conseil supérieur du travail social	

<b>Éléments bibliographiques sur le consentement éclairé .....</b>	<b>127</b>
Brigitte BOUQUET	

<b>Le consentement éclairé en travail social : une pratique à développer pour une plus grande autonomie de la personne dans la relation d'aide .....</b>	<b>135</b>
Didier DUBASQUE	

### **V. Vie de l'ANAS**

<b>Un décret confirme la dimension sécuritaire du dispositif des informations préoccupantes et de la transmission d'informations entre départements .....</b>	<b>142</b>
Communiqué du 28 novembre 2013	

<b>L'obligation de gratification des stagiaires : face au report du ministère l'ANAS maintient la nécessité d'une alternative réelle pour sauvegarder l'alternance et répondre à la précarité étudiante .....</b>	<b>149</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------

<b>Nous avons reçu.....</b>	<b>150</b>
-----------------------------	------------

<b>À vos agendas .....</b>	<b>150</b>
----------------------------	------------

<b>La revue française de service social : derniers numéros parus.....</b>	<b>151</b>
---------------------------------------------------------------------------	------------

<b>Bulletin d'abonnement.....</b>	<b>152</b>
-----------------------------------	------------

# Éditorial

Cristina DE ROBERTIS<sup>1</sup>, Joëlle DELACÔTE<sup>2</sup>

Sur fond de contraintes budgétaires et de massification des problèmes sociaux la profession d'assistant de service social se complexifie et change. Des forces de transformation, notamment au niveau des formations, sont à l'œuvre et créent des tensions mais aussi de nouvelles perspectives.

Parmi les changements à l'œuvre :

– la formation initiale, désormais organisée en 180 European Credits Transfer System (ECTS), rejoint les exigences européennes en matière de formation du grade licence ; même si la reconnaissance à Bac + 3 des formations n'est pas acquise car les diplômes sont toujours inscrits au niveau III du Répertoire national des certifications professionnelles ;

– les centres de formation se regroupent dans un projet de Hautes écoles en travail social porté par l'Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS), ce qui fera évoluer le cadre institutionnel des formations et aura des conséquences pédagogiques ;

– de plus, des formes de coopération avec les universités sont prônées dans un souci d'ouverture et d'enrichissement réciproque ;

– la place de la recherche en travail social a été affirmée lors de la conférence de consensus organisée par le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) fin 2012 ;

– sur le terrain, le débat se poursuit et la mise en place des pôles régionaux de recherche et d'études pour la formation et l'action sociale (PREFAS) a mobilisé les centres de formation, les praticiens-chercheurs et les institutions du secteur. Les professionnels participent et se saisissent des résultats de la recherche pour orienter leur pratique ;

– enfin, le premier pas vers un doctorat en travail social a été franchi avec l'ouverture, en septembre 2013, au Cnam de deux doctorats (sociologie et sciences de l'éducation) avec spécialité travail social.

La réflexion sur ces transformations sera à l'ordre du jour lors des assises puis des États généraux du travail social organisés par le gouvernement en 2014 dont l'objectif est de « refonder » le travail social.

Quels sont les défis que ces projets et évolutions posent à la profession aujourd'hui ? Quels sont les impacts de la recherche sur les pratiques professionnelles ? Quel sera le nouveau profil du travailleur social, aujourd'hui en construction ? Comment contribuer à ces transformations pour ne pas les subir ?

---

1 Coordinatrice du comité de rédaction de la RFSS..

2 Responsable de la formation assistant de service social à l'école régionale du travail social d'Olivet (Loiret, région Centre), membre du comité de rédaction de la RFSS.

Dans ce numéro de *La revue française du service social*, différents auteurs ont tenté de nous éclairer sur ces questions.

La première partie de ce numéro est consacrée aux formations, initiale et continue, avec la mise en ECTS des formations initiales de niveau III, le projet des Hautes écoles proposé par l'UNAFORIS et le développement des PRE-FAS. Ce qui nous amène à deux questions : d'une part comment la recherche est-elle mise en œuvre à travers les formations et, d'autre part, quelles relations entre recherche et pratiques professionnelles ? Les avis sur ces questions sont divers, variés et partagés. Le témoignage d'une assistante sociale praticienne-chercheuse et les résultats d'une étude comparative des formateurs de site qualifiante en France et au Québec viennent clôturer cette partie mais le débat se poursuit...

La deuxième partie porte sur le défi du doctorat en travail social avec un questionnement sur les enjeux et les perspectives de la recherche en travail social, sur les modèles de recherche scientifique en travail social et sur la mise en œuvre des doctorats avec une spécialité travail social au Cnam. Une rapide présentation des doctorats en travail social au Canada apportera un éclairage supplémentaire.

Les apports des deux premières parties préfigurent d'importantes évolutions qui impacteront les formations sociales et les pratiques professionnelles. C'est pour cette raison que la troisième partie de ce numéro aborde la préparation des États généraux du travail social dont l'un des objectifs affichés est de « refonder » le travail social.

Dans la partie « Communications », un article sur le contrat en travail social et les travaux récents du Conseil supérieur du travail social (CSTS) portant sur le consentement éclairé de la personne et/ou des usagers en action sociale, viennent enrichir ce numéro.

Loin de clôturer le débat, ce numéro de la RFSS appelle à le poursuivre : quelle recherche en travail social et quel travailleur social pour demain ?

# La mise en œuvre du doctorat de travail social en France

Marcel JAEGER<sup>36</sup>

Le souhait de voir la France rejoindre les nombreux pays qui ont créé des doctorats de travail social est exprimé depuis longtemps par les professionnels qui, déjà, ne cessent de demander la reconnaissance des diplômes de niveau III au niveau II AFORTS, 2000). On se rappellera les rapports commandés depuis près de quinze ans par la Direction générale de l'action sociale avant que ne lui succède la Direction générale de la cohésion sociale : un rapport concernant les formations de troisième cycle, et la recherche (Dugué, 1998), ainsi qu'une étude portant sur les doctorats de travail social en Europe (Laot, 2000). Plus récemment, au CNAM, cette question a été au centre de la journée d'étude du 14 octobre 2011 intitulée *Savoirs professionnels, hautes écoles, universités : quelle légitimité pour la recherche en/dans/sur le travail social ?*, puis de la conférence de consensus sur la recherche et le travail social les 14 et 15 novembre 2012 (Jaeger, 2012a).

Ces initiatives se sont multipliées sur fond de demande de reconnaissance des professionnels et de sentiment d'injustice face à un retard dans la mise en place du système licence-master-doctorat (LMD) en France et, plus largement, dans la prise en considération d'un niveau élevé d'expertise et d'une légitimité à produire de la recherche.

## Les raisons du retard

L'idée d'un « retard » ne rend compte que très partiellement de la situation : elle suppose un mouvement, une évolution linéaire qui ne se discuterait pas, mais qui connaîtrait des inégalités de développement, un inachèvement provisoire, le temps que les acteurs prennent conscience de leur force et qu'ils emportent, pour finir, la conviction des décideurs. Ce n'est pas tout à fait faux et cela a le mérite d'entretenir la dynamique d'un corps professionnel par ailleurs assez désabusé.

Cela dit, au-delà d'un retard, il s'agit d'une difficulté à franchir un saut qualitatif susceptible d'être durable. Pour le dire autrement, la mise en œuvre du « D » dans le système LMD suppose une rupture dans l'histoire des professions sociales, car les points de blocage relèvent de données structurelles dont l'une des principales est l'ancrage des formations sociales de tous niveaux et de toutes catégories dans le secteur professionnel de l'action sociale ; un ancrage qui n'exclut pas des montages hybrides, des coopérations entre des établissements de formation en travail social et des universités, des co-diplômations licence/diplôme professionnel de niveau III, diplôme d'État d'ingénierie sociale/master (Jaeger, 2012b) ; mais, dans tous les cas, en France, le travail social

---

<sup>36</sup> Titulaire de la chaire de travail social et d'intervention sociale du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ; marcel.jaeger@cnam.fr .

n'est pas reconnu comme une discipline académique et le doctorat rappelle *in fine* que « l'excellence » relève d'une reconnaissance formelle que seuls les établissements d'enseignement supérieur sont fondés à accorder.

Or il se trouve que cette situation convient bien à une partie des professionnels. Parmi les blocages et les résistances, il en existe qui sont internes au monde du travail social lui-même. En effet, ce dernier se caractérise par une grande hétérogénéité et des différences culturelles, pour ne pas dire idéologiques, anciennes. En schématisant beaucoup, le travail social s'est développé sur fond d'étirement entre deux types de cultures et de rapports au savoir.

Pour les héritiers des précurseurs de l'ingénierie sociale tels Frédéric Le Play et Émile Cheysson ou pour ceux de Mary E. Richmond, la professionnalisation va de pair avec l'élaboration d'un cadre théorique et méthodologique, avec une rigueur qui n'a rien à envier aux sciences sociales non plus qu'aux sciences médicales ; dans cette logique, la valorisation de l'expertise et des savoirs construits justifie pleinement la visée doctorale.

Pour d'autres au contraire, l'approche universitaire fait craindre un abandon de valeurs fondatrices du travail social : l'empathie, l'implication personnelle, voire l'engagement militant. L'attrait du doctorat renforcerait l'intellectualisation du travail social, le délaissement de la clinique et, finalement, une modification négative de la relation aux autres, en particulier aux personnes les plus en difficulté.

La présentation d'un tel clivage peut paraître, à juste titre, caricaturale. Elle nécessiterait des développements qui excèdent les limites de cet article. Pourtant, elle est l'occasion de rappeler que nous sommes dans un champ traversé par des divisions multiples, qui se retrouvent à la fois dans le rapport entre le secteur professionnel et le monde universitaire, au sein du secteur professionnel, mais aussi au sein de l'enseignement supérieur comme le montrent les tensions entre disciplines académiques, entre conceptions des disciplines (*Commentaire*, 2011), ou encore entre laboratoires et enseignements malgré le titre faussement unificateur d'« enseignant-chercheur ».

## **La création de deux spécialités doctorales autour du travail social**

Une initiative a été prise avec succès dans un espace restreint, en profitant de la capacité juridique de cet établissement d'enseignement supérieur public un peu particulier qu'est le CNAM de créer ses propres diplômes à partir des besoins exprimés par des secteurs d'activités professionnelles. Deux acteurs se sont mis en mouvement en mars 2012 :

– le premier, Pierre Gauthier, est président de l'Union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS). Il avait contribué à la création de la chaire de travail social en 2001, avec Brigitte Bouquet, lorsqu'il était directeur de l'action sociale ;

– le second a été, au CNAM, la chaire de travail social, dont l'intitulé a été modifié en 2009 pour intégrer le champ plus large de l'intervention sociale. Unique en son genre en France, cette chaire fait converger une licence professionnelle



d'intervention sociale, un master de recherche en travail social, un master professionnel consacré à l'innovation socio-économique et à l'économie sociale et solidaire, des activités de recherche en lien avec, au sein du CNAM, le laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique (LISE-CNRS).

Une opportunité s'est présentée à un moment où personne ne s'attendait à la réactivation de la question du doctorat.

À l'occasion du projet de création d'une nouvelle école doctorale du CNAM, l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) avait produit un rapport, en juillet 2010, dans lequel était évoqué l'intérêt du développement de « doctorats professionnels ». L'AERES entendait valoriser de cette façon des « rassemblements inédits de disciplines de recherche et d'enseignement correspondant souvent à des champs de pratiques professionnelles ou ayant pour objet les pratiques professionnelles ». Elle précisait que l'objectif devait être

*« explicitement fondé sur un univers de références épistémologiques, théoriques et méthodologiques partagé et d'objets propres à ces champs de recherche privilégiant le travail, l'activité humaine, la transformation des activités, des personnes, des entreprises et des organisations ».*

Au départ, le travail social n'a pas du tout été évoqué comme domaine d'application de cette innovation. Les premières activités susceptibles d'être concernées ont été listées ainsi :

- « – urbanisme et politiques de la ville ;
- design et création industrielle ;
- consultance et changement organisationnel ;
- orientation et psychologie de l'éducation ;
- formation et ingénierie de formation ;
- ingénierie documentaire et management des systèmes d'information ;
- création et innovation industrielle ;
- médiation et diffusion des sciences et techniques ;
- etc. »

Tout était dans le « etc. », qui autorisait la réparation d'un oubli initial. C'est ainsi qu'il a été possible de traduire et de décliner les principes avancés par l'AERES dans le domaine spécifique du travail social.

Deux options ont alors été envisagées :

– un doctorat « professionnel » sur le modèle anglo-saxon, tel le *professional doctorate*, le *doctorate in business administration*, distinct du doctorat académique (PhD) ayant vocation à s'insérer dans la recherche fondamentale ; ce doctorat « professionnel » existe déjà en France sous la forme, par exemple du doctorat de médecine ; dans ce cas, le lien est étroit avec un secteur professionnel et les titulaires de ce type de doctorat sont reconnus comme des praticiens de haut niveau de connaissances ;

– un doctorat « professionnalisant », consistant en une mention ou une spécialité « travail social » du doctorat généraliste du CNAM, avec une double

référence possible à la section 19 (sociologie) et/ou à la section 70 (sciences de l'éducation) du Conseil national des universités (CNU) ; l'idée est alors de souligner une orientation appliquée à un doctorat académique, certes non identifié comme étant un doctorat de travail social à part entière qui supposerait la création d'une section spécifique du CNU (outre que cela fait débat, le processus risque d'être particulièrement long).

Après un travail d'exploration des avantages et inconvénients de l'une et l'autre formule, il est apparu que la première option risquait de maintenir un clivage entre les doctorants et docteurs issus du secteur professionnel, cantonnés dans une formation doctorale leur fermant les portes de la reconnaissance académique, en raison de la valeur moindre attribuée à un doctorat produit plus par une logique de professionnalisation que par une démarche scientifique. Cette première option a d'ailleurs été abandonnée par la direction de la recherche du Cnam pour toutes les spécialités envisagées.

Finalement, après l'avis favorable de la direction de la recherche, du conseil scientifique, des laboratoires concernés et de l'école doctorale, une décision du 29 avril 2013 de l'administrateur général du CNAM a conduit à la création de deux spécialités en travail social du doctorat généraliste, au sens de transdisciplinaire, du CNAM. Il s'agit de « vrais » doctorats : l'un intitulé « sociologie-travail social » avec le code DOC48, aux côtés du doctorat « sociologie du travail » (DOC04), l'autre intitulé « sciences de l'éducation-travail social » avec le code DOC49 de l'école doctorale du CNAM, aux côtés du doctorat « formation des adultes » (DOC12). Pour le premier, le laboratoire de référence est le LISE-CNRS ; pour le deuxième, le Centre de recherche sur les formations (CRF).

## **Les modalités pratiques**

Pour s'inscrire en première année de doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche.

Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, l'administrateur général peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des étudiants ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis.

Pour ce qui concerne le travail social, l'inscription suppose que le futur doctorant ait :

- choisi sa spécialité : doctorat « sociologie-travail social » ou doctorat « sciences de l'éducation-travail social », ce qui implique de solliciter l'accord d'un des deux laboratoires concernés : le CRF ou le LISE-CNRS ;
- élaboré un projet assez précis, avec une proposition de titre, des éléments de bibliographie ;
- trouvé un directeur de thèse habilité à diriger des recherches, sachant qu'une co-direction de thèse est possible en associant, par convention, le directeur de thèse membre d'un laboratoire du Cnam et un autre enseignant-chercheur

membre d'un autre laboratoire français ou étranger. Un professeur du Cnam ne pouvant pas diriger plus de huit thèses et sachant que le nombre de professeurs habilités à diriger des recherches est limité, priorité est donnée aux personnes titulaires du master de recherche en travail social du Cnam, sans que ce soit exclusif d'autres parcours si les possibilités d'accueil le permettent.

Par contre, à la suite de la présentation des premières demandes auprès du LISE, ce dernier a fixé deux exigences qui n'ont pas été reprises par l'autre, le CRF : d'une part les demandes doivent être discutées en conseil de laboratoire lequel se prononce également sur le choix du directeur de thèse ; d'autre part l'acceptation des demandes est conditionnée par l'obtention d'un master 2 de recherche en sciences humaines et sociales, avec, en outre, une note minimale au mémoire de master de 15/20 (décision du conseil de laboratoire du 18 octobre 2013). En l'absence de master 2 de recherche, les candidats peuvent être acceptés avec, comme condition, l'obligation de suivre, lors de la première année de la formation doctorale une unité d'enseignement de méthodologie de la recherche au sein d'un master 2 de recherche du Cnam en travail social ou en « expertise sociologique ».

Les deux spécialités doctorales représentent chacune 180 crédits ECTS répartis entre le travail individuel de rédaction d'une thèse, et la participation à un collectif de doctorants, à des séminaires, ainsi qu'à un certain nombre d'activités d'enseignement et de recherche. Les activités à valider comprennent un minimum de 140 ECTS identifiés formellement et un complément de 40 ECTS dits libres.

Chaque année, le directeur de thèse doit faire le point sur le nombre d'ECTS validés au titre de sept catégories : activités de formation, activités d'enseignement, activités de recherche, activités de publication, activités collectives, activités internationales, relations avec le monde professionnel.

Les doctorants s'inscrivant à la mention « travail social » sont tenus aux mêmes exigences que les autres doctorants, notamment pour la validation des activités du parcours doctoral ; des séminaires orientés spécifiquement sur les problématiques du travail social et de l'intervention sociale pourront être conçus pour aider les doctorants.

## **Le doctorat par la validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Cette formule n'est pas spécifique au travail social, mais elle peut intéresser tout particulièrement des travailleurs sociaux qui sont aujourd'hui très familiarisés avec cette modalité de certification.

L'accessibilité à la formation doctorale par VAE ou par validation des acquis professionnels (VAP) est prévue pour les personnes ayant eu une activité professionnelle d'au moins trois ans en relation avec le niveau de la formation doctorale.

Le dossier de VAE comprend deux parties :

– la description de la construction du parcours professionnel et personnel du candidat : au travers de l'évolution du parcours, de l'analyse des activités, de

l'identification des aptitudes et des compétences en matière de recherche, l'objectif est de dégager le ou les principaux axes de recherche et de cerner la cohérence, la complexité, l'originalité... de l'objet de la recherche ;

– un mémoire présentant la synthèse des travaux de recherche en les situant par rapport à l'état des connaissances : l'analyse du travail et des méthodes d'une ou des recherche(s) déjà effectuée(s), l'argumentation sur les résultats scientifiques, la réécriture de travaux et le développement par le candidat selon des critères méthodologiques explicités : livres, ouvrages, publications nationales et internationales dans des revues à comité de lecture, communications dans des congrès nationaux et internationaux avec publication des actes, communications sans publication des actes, autres communications type séminaires, colloques, rapports scientifiques, rapports techniques, rapports d'études, brevets et innovations, etc.

Dans tous les cas, la maîtrise du sujet de recherche ainsi que la capacité à dérouler une stratégie de recherche scientifique, à la mettre en œuvre et en exploiter les résultats, doit être démontrée.

## **Premières inscriptions et perspectives**

Près d'une trentaine de demandes ont été adressées au Cnam entre juin et novembre 2013. La plupart ne s'appuyaient pas sur un projet très élaboré. Trois demandes relatives à la spécialité doctorale « sociologie-travail social » ont été acceptées par le laboratoire LISE-CNRS du Cnam, fin 2013, avec les titres provisoires suivants :

– *Les rapports de genre dans la construction et l'évolution du travail social : étude comparée des années 1900-1914 et 2000-2014 ;*

– *Les mutations du genre dans l'action sociale : la mise en place du concept du « couple éducatif », sa logique et son évolution au sein de la protection de l'enfance ;*

– *Les professionnels du social et les décisions des juridictions et des administrations relatives aux mineurs isolés étrangers : entre cadre imposé, négocié et contesté.*

Une demande relative à la spécialité doctorale « sciences de l'éducation-travail social » a été acceptée par le laboratoire CRF du Cnam, fin 2013, celle d'un éducateur spécialisé ayant validé le master de recherche en travail social en 2008, dont le titre provisoire du projet de thèse est : *Transmettre des savoirs en travail social : une trajectoire incidente de l'évaluation interne.*

Il s'agit donc d'un début modeste. Mais il appelle surtout une réflexion sur des questions qui sont loin d'être résolues pour le moment. Tout d'abord, quel est le statut de l'initiative prise au Cnam ? Celui d'une expérimentation ? Celui d'une première étape sur laquelle il n'est plus possible de revenir ?

Cette interrogation s'accompagne d'au moins trois préoccupations :

– 1. que d'autres établissements d'enseignement supérieur se lancent dans

la création de spécialités doctorales, voire avancent vers la construction de doctorats de travail social complètement autonomes par rapport aux disciplines académiques existantes ;

– 2. que les professionnels du travail social intéressés prennent la mesure des difficultés d'un parcours doctoral (questions scientifiques, mais aussi gestion du temps, financement...). La thèse se fait en trois ans avec une demande de dérogation pour une année supplémentaire, ce qui implique donc un rapport au temps qui peut être difficile à gérer, susceptible d'entraîner, à titre exceptionnel, des demandes d'interruption d'une année voire, plus souvent, l'abandon du projet. Parfois cela se répercute sur la santé des doctorants. Pascale Haag mène ainsi une recherche « autour de l'évaluation de la souffrance psychique et des stratégies d'ajustement des doctorants (anxiété-trait, stress perçu, *coping*, symptômes somatiques) » à l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS). Cela concerne toutes les disciplines, mais il est bon de rappeler ces éléments de réalité pour des candidats qui voient d'abord la reconnaissance symbolique liée à l'obtention du titre de docteur avant de prendre la mesure du processus devant y conduire ;

– 3. que soient clarifiés les débouchés professionnels et les reconnaissances statutaires des docteurs. Selon un récent rapport,

*« dans les économies de la connaissance, les docteurs constituent une ressource humaine essentielle dans le secteur de la recherche, donc un élément important de la compétitivité des pays. Or l'insertion professionnelle des docteurs en France pose aujourd'hui problème. En effet, l'analyse menée en 2010 montre que, si l'insertion des diplômés en France augmente avec le niveau de formation, il existe bien une césure depuis une dizaine d'années au niveau du doctorat : le taux de chômage des titulaires de doctorat est supérieur à celui des diplômés de niveau master. Il est près de trois fois supérieur à celui des pays de l'OCDE ».*

Ce même rapport recommande la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives, notamment dans les grilles salariales. On se rappellera, à ce propos, les 60 points accordés aux titulaires d'un doctorat dans la convention collective de l'enfance inadaptée du 15 mars 1966, mais qui ne concernait que les doctorats de psychologie, dans un contexte de pénurie de psychologues dans les institutions et de faiblesse du niveau de formation attendu des professionnels de l'éducation spécialisée (Harfi, 2013).

Il reste donc un long chemin à parcourir, mais le processus est engagé. Encore faut-il qu'il soit soutenu non seulement par les pouvoirs publics, mais aussi par les professionnels.

## Bibliographie

ASSOCIATION FRANÇAISE DES ORGANISMES DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL (AFORTS), Direction générale de l'action sociale (DGAS) (2000), *Formations supérieures et travail social en Europe : enjeux pour la recherche, la conception et la conduite des politiques sociales*, actes du colloque des 1<sup>er</sup> et 2 juin 1999, Organisation nationale des formations au travail social (ONFTS).

DUGUÉ Élisabeth (1998), *Formations d'encadrement et formations supérieures dans le champ social*, rapport établi pour la Direction générale de l'action sociale, Cnam, 1998.

HARFI Mohamed (2013), *Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs : les raisons d'une « exception française »*, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, « Document de travail », (07), octobre, p. 7 et 26.

JAEGER Marcel (2012), « Une conférence de consensus sur la recherche en/ dans/sur le travail social », dans *L'Année de l'action sociale : bilan des politiques sociales, perspectives de l'action sociale*, Dunod, p. 205-216.

JAEGER Marcel (rapporteur) (2012), *La coopération entre les établissements de formation préparant aux diplômes de travail social et les universités : mise en œuvre des orientations pour les formations sociales 2011-2013*, rapport commandé par la Direction générale de la cohésion sociale, octobre.

LAOT Françoise F. (dir.) (2000), *Doctorats en travail social : quelques initiatives européennes*, Rennes, Éditions ENSP.

*Commentaire* (2011), « La sociologie : science ou discipline ? », (4), n° 136.

## **Association Nationale des Assistants de Service Social (ANAS)**

Siège Social : 15, rue de Bruxelles - 75009 Paris

**Tél :** 01 45 26 33 79 • **Fax :** 01 42 80 07 03

SIRET n° 784 359 093 00035 - Code APE 911C

Association loi 1901 non soumise à la TVA

<http://www.anas.fr>

## **La Revue française de Service Social**

Rédaction et administration :

15, rue de Bruxelles - 75009 Paris

**Tél :** 01 45 26 33 79 • **Fax :** 01 42 80 07 03

e-mail : [nologanas@gmail.com](mailto:nologanas@gmail.com)

Site web : <http://www.anas.fr>

### **Directeur de publication**

Elsa Melon

### **Éditeur**

Association Nationale des Assistant(e)s  
de Service Social

### **Comité de rédaction**

Anne Dauvergne, Joëlle Delacote, Stéphanie Delbrel, Cristina De Robertis,  
Michelle Gagnadoux, Agathe Legros,  
Marie-Geneviève Mounier, Marcelle Orsoni

Les articles signés sont publiés sous la seule responsabilité de leur auteur.

### **Abonnement**

**France :** Professionnel : 46 €, Étudiants : 25€, Institutions : 50€ • **Étranger :** 52€  
Tarifs préférentiels aux adhérents de l'ANAS Professionnel : 32€, Étudiants : 12€

**Prix au numéro :15€**

Les impressions Dumas - Niort

Dépôt légal : février 2014

Dépôt légal 21609 • N° CPPAP 0711 G 79865

ISSN 0297-0376

Mise en page : [www.armadacommunication.fr](http://www.armadacommunication.fr)